

Conseil Ecologique Local

Préambule:

La mise en place d'une instance citoyenne participative concourt à une évolution actuelle cherchant à rapprocher les citoyens des instances de décision, à mieux prendre en compte leurs idées tout en favorisant l'élaboration de celles-ci.

- Cela implique une bonne information préalable vis à vis des problématiques abordées de la transition écologique et des enjeux du réchauffement climatique.
- Cela nécessite des moyens en matériel (salles, technologie, professionnels de l'animation de groupes citoyens, experts dans les domaines traités), donc un investissement financier à la mesure de ces besoins.
- C'est à ces conditions que cette innovation sera une démarche enrichissante et réellement dynamisante pour la vie démocratique locale.

Raison d'être :

Instance citoyenne de réflexions et de propositions visant à promouvoir la Transition Ecologique de la ville, à lutter contre le réchauffement climatique et à s'adapter à la part avérée de ce réchauffement.

La prise en compte des difficultés sociales qu'entraîneraient les évolutions nécessaires devra être constamment présente à l'esprit.

Philosophie :

Pour que les membres puissent se sentir libres d'élaborer, de proposer des actions ou d'imaginer des dispositifs originaux, créatifs, novateurs sans qu'aucune censure ne les entrave dans leurs idées, il est nécessaire que l'ensemble des participants respectent une charte afin de faire vivre :

- une culture de l'écoute et du débat dans des conditions sereines
- l'engagement concret et la responsabilité des participants face à l'urgence climatique
- l'existence de l'intelligence collective pour résoudre ensemble des problèmes de plus en plus complexes liés à l'avenir de notre ville

La mise en place du CEL a vocation à faire émerger de nouveaux axes de travail sans retarder la concrétisation des projets actuels déjà engagés dans le sens de la transition écologique.

Composition du CEL :

- Elus de la municipalité

- Représentants d'associations et de groupes de citoyens constitués liés aux préoccupations écologiques ou dont l'action peut contribuer à réduire les gaz à effet de serre ou à s'adapter à la part inévitable du réchauffement climatique et de ses impacts.
- Citoyens des quartiers de la ville volontaires sur la question du changement climatique, idéalement un ou deux citoyens par quartier pouvant être indifféremment des représentants des Conseils de Quartier, du Conseil des jeunes ou des citoyens lambda.
- Citoyens tirés au sort selon des modalités pratiques et surtout rapides, (à partir des listes électorales ou autres)
- Représentants du monde économique choisis parmi les entreprises vertueuses ou souhaitant s'investir dans une telle démarche.
- Représentants de la communauté scientifique et/ou universitaire qualifiés vis à vis du champ traité

Animation et présentation du cadre de travail :

2 animateurs extérieurs ou facilitateurs seront choisis pour leurs compétences ; de préférence ce seront des professionnels de l'ingénierie et de l'animation du dialogue citoyen. Ils animeront les séances du CEL.

Des personnes reconnues pour leur expertise présenteront aux membres du CEL:

- les enjeux de la Transition Ecologique (santé, mieux-être sociétal...) et du réchauffement climatique.
- les projets en cours ou futurs de la ville ou de la MEL/Région liés à notre ville
- les problématiques liées à notre ville
- les propositions connexes ou mutualisables développées au sein de la MEL.

Le CEL validera également son principe de fonctionnement et notamment sa méthodologie de vote (exemple: vote démocratique prenant en compte les votes blancs et les abstentions, détermination d'un quorum, vote sur le vote, etc.)

Fonctionnement :

Des groupes de travail plus restreints sont constitués autour des thématiques suivantes en y intégrant la question du temps long.

- biodiversité - agriculture - alimentation
- énergie (consommation, économie, efficacité, production)
- mobilités
- sensibilisation/ éducation à la Transition écologique pour le plus grand nombre

Ces groupes de travail se réuniront pour, dans le délai de 1 mois maximum, faire remonter des avancées dans la réflexion et des propositions à l'ensemble du CEL.

Ils pourront faire appel à des experts pour un éclairage spécifique sur tel ou tel sujet ou des représentants d'autres communes ayant une expertise sur un sujet particulier.

En séance plénière, le Conseil Ecologique Local avalisera les propositions, les repoussera ou demandera une poursuite de la réflexion.

Les propositions avalisées par le Conseil seront communiquées au Maire et à l'ensemble du Conseil Municipal lors de séances spéciales dédiées au changement climatique. Au cours de cette séance, la municipalité aura vocation à prendre position afin de mettre en œuvre dès que possible les propositions qui auront été votées, ou le cas échéant demander un second examen en précisant les points de blocage principaux.

En cas de réserves, un dialogue s'instaurera avec le CEL pour s'efforcer de parvenir à un accord.

Suivi des propositions :

Le CEL sera régulièrement informé par la municipalité du devenir des propositions retenues; le CEL sera d'ailleurs associé au suivi de leur concrétisation, de leur mise en place et de l'évaluation des actions proposées.